

Contournement autoroutier d'Arles

Groupe de travail thématique

« Agriculture et foncier agricole »

1^{ère} séance - 21 février 2012

Synthèse

1. Liste des participants	2
2. Ordre du jour	3
3. Synthèse des échanges	3
3.1. Composition des prochains groupes	3
3.2. Connaissance partagée de la situation agricole.....	3
4. Prochaines échéances	7

1. LISTE DES PARTICIPANTS

Noms des participants	Organisme(s)/fonction(s)
CABIBEL Marc	SAFER
FREMAUX Guy	DDTM 13 STA
MASSON Jean Luc	Mairie d'Arles
ROCHAT Nadine	CIQ Tête de Camargue
ROLLIN Olivier	Syndicat Mixte de Gestion des ASA
SCHEMOUL Eric	Conseil Général 13
WOLFF Axel	CEN PACA
TOSI Michel	ASSPB
LAMENT Philippe	ASSPB
GONDRAN Charlotte	Comité Foin de Crau
QUAIX Gérard	CIV de Raphèle
BOMPART Paul	CIV de Raphèle
ROUZIES Rémy	CIQ Pont de Crau
ROUX Francis	ASCO Arrosants de la Crau
CHICHA Benjamin	ASCO Arrosants de la Crau
GRENARD Benjamin	ASCO Arrosants de la Crau
VIANET Régis	Directeur adjoint du PNR de Camargue
ALCAZAR Charlotte	Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau
BERTRAND Jean-Marc	Chambre d'Agriculture
BLANC Philippe	DREAL PACA
PATTE Lionel	CETE Méditerranée
BASSI Christelle	CETE Méditerranée
PERICHON Blandine	Nicaya Conseil
BREYSSE Chrystel	Nicaya Conseil
KANTE Eloïse	Nicaya Conseil

2. ORDRE DU JOUR

En introduction du travail du groupe, la DREAL présente les résultats de la concertation publique qui s'est déroulée en juin-juillet dernier et les décisions prises par le maître d'ouvrage à la suite du COPIL du 10 novembre 2011, ainsi que la démarche de travail engagée ce jour sur le thème de l'agriculture et du foncier agricole.

Cette présentation est déclinée selon les points suivants :

- Rappels du projet
- Bilan de la concertation
- Groupe de travail agriculture
- Connaissance partagée de la situation agricole Crau/Camargue
- Processus de travail et calendrier proposés

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

A la suite de cette présentation, différents échanges ont lieu entre les participants.

3.1. Composition des prochains groupes

- Certains participants proposent d'associer à la démarche de travail les organismes suivants :
 - Syndicat Mixte de la nappe phréatique de la Crau,
 - Arrosants du Plan du Bourg.
 - Association de Défense et Protection Villevieille et Draille-Marseillaise,
- Compte-tenu de leurs statuts et compétences, il est convenu d'intégrer au groupe de travail le Syndicat Mixte de la nappe phréatique de la Crau ainsi que les arrosants du Plan du Bourg.
- S'agissant de l'association de Défense de protection Villevieille et Draille Marseillaise, il est rappelé le principe qui a guidé la constitution du groupe de travail : représentation des riverains par les CIQ, CIV ou regroupement d'associations. L'intégration de cette association contreviendrait à cette règle et le Maître d'Ouvrage réserve sa décision quant à cette éventualité.

3.2. Connaissance partagée de la situation agricole

Une présentation générale, par secteur géographique, est réalisée par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ; lors de cet exposé un certain nombre d'avis ou observations sont émis :

❑ Secteur Tête de Camargue

- Situation
 - Une arboriculture certifiée
 - Une viticulture bio susceptible d'adhérer aux régimes généraux IGP ou AOC
 - Une à deux exploitations pourraient être impactées par la réalisation de l'autoroute.
- Points de vue exprimés
 - Nécessité d'être exigeant sur la prise en charge des eaux de voirie (collecte et traitement avant rejet dans le milieu naturel). Les enjeux qualitatifs sont prépondérants et devront être pris en compte dans la configuration et le dimensionnement des bassins de traitement.
 - Problématique de Sud Céréales avec le silo et la rizerie
 - ces installations doivent répondre à des cahiers des charges contraignants (IGP) qui exigent notamment des distances minimales entre les équipements et les infrastructures routières importantes.
 - il est important de pouvoir préciser le profil exact de la route et la distance des exploitations avec le pied de talus (inclure l'effet parapluie de l'autoroute).
 - Le Parc Naturel Régional de Camargue rappelle la double fonctionnalité hydraulique et agricole des exploitations, fonctionnalité à prendre en compte le plus finement possible. Le fonctionnement du territoire y est lié notamment en cas de crue. La Camargue fait partie de la zone d'expansion des crues du Rhône. Il est également important de prendre en compte les enjeux de drainage et de ressuyage, fonctions assurées par des ouvrages collectifs.
 - Le régime d'expansion des crues devra être pris en compte dans la réalisation du projet notamment, notamment en référence aux crues du passé.

❑ Secteur Plan du Bourg

- Situation
 - Zone de culture de riz infantile et bio
 - Arboriculture et maraichage présents également sur ce secteur ainsi qu'un peu de viticulture.
- Points de vue exprimés
 - Des contraintes d'exploitation précises avec 2 cahiers des charges concomitants : IGP + nourriture infantile.

❑ Secteur Draille Marseillaise

- Situation
 - AOC Foin de Crau
 - Élevage
 - Présence d'un très important réseau de canaux d'irrigation et d'assainissement.
- Points de vue exprimés
 - Importance d'anticiper sur la potentielle diminution des surfaces agricoles productives engendrée par la construction de l'autoroute et de ses aménagements annexes (bretelles, aires de services, bassins de traitement des eaux ...) en définissant les mesures possibles d'évitement et de compensation.
 - L'objectif est de pouvoir conserver la superficie dédiée au Foin de Crau via
 - La réhabilitation de terres et parcelles qui ne sont pas exploitées en AOC mais qui se trouvent tout de même dans le périmètre AOC (possibilités également dans le périmètre du Parc avec quelques difficultés cependant).
 - La recherche de nouvelles parcelles. Il est important de noter toutefois que la création d'une prairie de foin de Crau prend plusieurs années.

❑ **Secteur Saint-Martin-de-Crau**

- Points de vue exprimés
 - Peu d'impacts agricoles a priori sur cette partie du territoire concerné par le projet.

De façon plus générale, la question de la gestion de l'eau (irrigation, assainissement, droits d'eau, ressource en eau potable...) est posée à travers les constats et les avis suivants :

❑ **Système d'irrigation et d'assainissement - droits d'eau**

- Situation
 - Le système d'irrigation et d'assainissement est un élément essentiel du patrimoine du pays d'Arles. A travers les droits d'eau aujourd'hui acquis, ce système assure les fonctions suivantes :
 - irrigation des terres agricoles
 - assainissement et ressuyage en cas de crue
 - alimentation de la nappe de la Crau - L'apport en eau lié à la culture AOC Foin de Crau est important et de bonne qualité ce qui n'est pas forcément le cas avec d'autres cultures (arboriculture, maraîchage, ...).

- Chaque propriétaire a une surface déclarée à l'irrigation en fonction de laquelle ses cotisations sont calculées.
 - L'ASCO Arrosants de la Crau est en train de procéder à une révision complète du périmètre devant être irrigué et assaini par son réseau.
 - Le Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau a prévu de mener une étude entre mars et septembre 2012 sur les impacts globaux des aménagements du territoire et la recherche de superficies susceptibles d'être mises en prairie. Il dispose par ailleurs déjà de certaines données, qu'il propose de mettre à disposition du maître d'ouvrage et du groupe de travail.
- Points de vue exprimés
- 8 prises sur le Canal de Craonne irriguent aujourd'hui 172 ha qui seront a priori impactés. L'ASA Arrosants de la Crau évalue à ce jour la perte financière attachée aux droits d'eau correspondants à environ 7.000 €/an.
 - Il serait a minima nécessaire que le futur concessionnaire de l'autoroute continue à payer les droits d'eau (rôles) attachés aux parcelles de ses emprises (quand bien même elles ne soient plus irriguées) ce qui permettrait aux gestionnaires de ne pas voir leurs recettes diminuer avec les risques que cela serait susceptible d'induire pour le maintien et la pérennité du réseau.
 - Cependant, ce principe de payer un droit d'eau sans qu'il en soit fait un usage agricole est susceptible de conduire les gestionnaires de la Durance à réduire globalement les droits d'eau accordés aujourd'hui pour les réseaux d'irrigation de la Crau. Cette évolution conduirait par ailleurs à réduire l'alimentation de la nappe phréatique de la Crau.
 - Il serait par conséquent intéressant que l'eau puisse être réemployée de préférence sur la Crau (afin de permettre l'alimentation de la nappe), notamment sur des parcelles réhabilitées en prairie.
 - Il serait pertinent d'imposer au futur concessionnaire, pour l'exploitation de ses aménagements, de ne pas prélever d'eau dans la nappe de Crau (par le recours à des forages) et de valoriser les réseaux de surface existants.
 - S'il doit y avoir une modification du rôle des ASA ou un régime d'exception, cela ajoutera des complications pour les gestionnaires qui sont déjà en train de réformer leur méthode de travail pour une meilleure gestion de l'eau.
 - En cas de modification des réseaux (irrigation et assainissement) il y aura des conséquences directes sur la régulation du Canal de Craonne. Il faudra donc envisager des recalibrages et des réaménagements qui auront un coût pour les gestionnaires de réseau.

❑ L'eau potable

- Situation
 - Les sites potentiels d'implantation pour les aires de services sont déjà alimentés en eau potable.
- Points de vue exprimés
 - Il est pertinent d'économiser au maximum l'eau potable pour les installations liées à l'infrastructure routière (sanitaires des aires de services par exemple qui n'ont pas nécessairement besoin d'être alimentés en eau potable).
 - Les périmètres de protection des captages d'eau potable devront être pris en compte et restés préservés.

4. PROCHAINES ECHEANCES

Suite à cette première séance du groupe de travail et à partir des avis et positions et points de vue exprimés, il est convenu de poursuivre les investigations et d'organiser les séances de travail selon les orientations suivantes :

- ❑ Une **seconde séance** consacrée à la « **Connaissance partagée de la situation et des dynamiques agricoles sur le territoire** », est proposée. La séance sera organisée selon **4 filières** afin d'en cerner au mieux les enjeux et perspectives de développement :
 - riziculture, céréales, maraîchage
 - arboriculture
 - foin de Crau
 - élevage
- ❑ Les membres du groupe de travail sont invités, après réception, lecture et analyse de la présente note de synthèse et de la présentation qui l'accompagne, à faire connaître à la DREAL PACA (Philippe Blanc) ou à Nicaya Conseil leurs éventuelles interrogations, observations ou propositions, de façon à ce que ces points puissent être abordés dès les prochaines réunions organisées par filière.

Les coordonnées du cabinet Nicaya conseil sont les suivantes :

- mél : nicaya@nicaya.com
 - tél : 04 42 54 20 89, fax : 04 42 54 11 56
 - adresse postale : 197 allée du Castellas – 13770 Venelles
- ❑ Les réunions de travail par filière (séance n°2 du groupe agriculture) sont programmées **le lundi 18 juin** selon les horaires suivants :
 - Riziculture/céréales, maraîchage : 9h-10h30

- Arboriculture : 10h45-12h15
- Foin de Crau : 14h-15h30
- Elevage : 15h45-16h30

Les réunions du lundi 18 juin se dérouleront à la maison des associations à Arles (boulevard des Lices).